



**Siège social : 67 Grande Rue
92 380 GARCHES
Port : 06 18 27 80 05
p.mercier@envireau-conseils.com**

**Mairie de VILLEPARISIS
32 rue de Ruzé**

77270 VILLEPARISIS

**A l'attention de M. le Maire
Sous couvert Mme ALAMARGOT**

Garches, le 19 février 2026

Devis : 783/2026.

Objet : Procédure de transfert d'office sans indemnités de la rue des Glycines à la commune de VILLEPARISIS (77).

La mission consiste à réaliser une procédure de transfert de voirie (article 318-3 du Code de l'Urbanisme) pour permettre le transfert d'une voie publique dans le secteur de la rue des Glycines à VILLEPARISIS. La procédure nécessite une enquête publique. Le délai estimé pour la réalisation de cette procédure est de 2 ans et nécessite la mise en œuvre des phases suivantes :

PHASE 1 : Constitution du dossier d'enquête pour transfert sans indemnités.

**1/ Recherche auprès du service de la publicité foncière des origines de propriété.
Recueil de la fiche de propriété cadastrale. Rédaction de l'état parcellaire.**

- Réquisitions au service de publicité foncière réquisition. Fiche immobilière.
- Examen des réquisitions
- Relevé des propriétaires inscrits au fichier immobilier.
- Constitution de l'état parcellaire
- Recherche cadastrale.

69 parcelles x 56,00 €/ parcelle

3 864,00 €

Délai et facturation : Phase 1 point 1 réalisée sous 2 mois une fois lancée. Facturation de la phase 1 point 1 à la remise de l'état parcellaire.

2/ Constitution du dossier d'enquête publique pour transfert de voies privées dans le domaine communal sans indemnités comprenant le dossier d'enquête parcellaire.

Recueil des éléments administratifs du dossier. Préparation du modèle d'arrêté pour ouverture d'enquête publique et transfert de voie. Rédaction du dossier d'enquête publique (notice explicative, nature et nomenclature des voies, plan de situation). Intégration du dossier d'enquête parcellaire (Plan et état parcellaire). Assistance à la prise de la délibération et intégration au dossier. Contrôle du document relecture. Reproduction et dépôt du dossier en 3 exemplaires +1 reproductible.

Forfait réalisation, reproduction et dépôt du dossier d'enquête

3 800,00 €

EURL au capital de 100 000 € - RCS Nanterre 804 809 184
ENVIR'EAU Conseils - 67 Grande Rue
92 380 GARCHES

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260303-26_12113-AI
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Délai et facturation : Phase 1 point 2 réalisée sous 2 mois une fois lancée.(données disponibles. Facturation de la phase 1 point 2 à la remise du dossier d'enquête.

Total HT PHASE 1

7 664,00 €

PHASE 2 : Lancement de l'enquête publique préalable au transfert de la voie privée.

1/ Notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Préparation des courriers de notification avec enveloppe AR et documents annexes.

Remarque : Le coût de l'AR n'est pas inclus dans la présente mission (à la charge de la commune).

Notification par propriétaire. Estimation de 80 propriétaires estimés à notifier.

Base de 80 notifications (80 propriétaires) x 25,00 €

2 000,00 €

Délai et facturation : Phase 2 point 1 réalisée sous 15 jours une fois l'enquête publique calée. (données disponibles). Facturation de la phase 2 point 1 au dépôt des notifications.

NB : Il sera facturé le nombre réel de notifications réalisées au prix de 25 € la notification.

2/ Suivi des affichages pour enquête et des certificats d'affichage en Mairie. Suivi de la procédure. Réunions et rencontre du Commissaire-Enquêteur. Rédaction du mémoire en réponse au commissaire-enquêteur. Mise à jour de l'enquête parcellaire. Synthèse. Préparation des projets de délibération et arrêté.

Suivi administratif de l'enquête publique

½ j chargé d'études x 700,00 €

350,00 €

Délai et facturation : Phase 2 point 2 réalisée sous 2 mois en amont et en aval de l'enquête publique. Facturation de la phase 2 point 2 à la fin de l'enquête publique.

Total HT PHASE 2

2 350,00 €

PHASE 3/ Publication de la délibération de transfert au service de publicité foncière pour transfert des voies à la commune.

- Recueil de la délibération et projet d'arrêté
 - Rédaction de l'acte pour publication.
 - Recueil des signatures ;
 - Accomplissement et formalités de publicité foncière.
 - Suivi du dossier jusque publication et transfert de la voie.
- 1 acte x 900,00 €

900,00 €

Délai et facturation : Phase 3 réalisée sous 1 mois après obtention de l'arrêté et délibération. Facturation de la phase 3 lors de l'envoi en publication.

Total PHASE 3 HT	900,00 €
TOTAL GENERAL HT	10 914,00 €
TVA 20 %	2 182,80 €
Total TTC	13 096,80 €

Fait en deux exemplaires, un exemplaire est à nous retourner signé en cas d'accord

La commune de VILLEPARISIS

ENVIR'EAU Conseils



03 MARS 2026

Le Maire
Frédéric BOUCHE

Le Gérant

M. LICARI



EURL au capital de 100 000 € - RCS Nanterre 804 809 184
ENVIR'EAU Conseils – 67 Grande Rue
92 380 GARCHES

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260303-26_12113-AI
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

